



## ***Propriété des substances minérales en droit québécois***

### **Pierre Langlois**

Avocat-conseil chez McCarthy Tétrault et chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal

### ***Biographie***

M<sup>e</sup> Pierre Langlois est avocat-conseil au sein du groupe du droit des affaires de McCarthy Tétrault. Titulaire d'un doctorat en droit, M<sup>e</sup> Langlois est reconnu comme une sommité dans le domaine de l'industrie minière, des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement au Canada.

Depuis 2007, M<sup>e</sup> Langlois enseigne le droit minier à la Faculté de droit de l'Université de Montréal dans le cadre du programme de maîtrise en droit des affaires. Auteur et conférencier recherché, M<sup>e</sup> Langlois donne également des conférences et des cours de perfectionnement à l'intention de juristes et de gens d'affaires.

M<sup>e</sup> Langlois est reconnu à titre d'avocat de premier plan en droit minier dans les répertoires juridiques *Canadian Legal Lexpert Directory 2013*, *Lexpert Leading Canadian Lawyers in Global Mining 2013*, *Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada 2013* et *Guide to the Leading U.S./Canada Cross-Border Litigation Lawyers 2013* de Lexpert. Depuis 2006, M<sup>e</sup> Langlois figure également parmi les avocats les plus recommandés au pays dans le domaine des ressources naturelles, du droit minier et du droit autochtone dans le guide *Best Lawyers in Canada*, qui l'a nommé Avocat de l'année en droit des ressources naturelles (Montréal) en 2012.

### ***Résumé de la conférence***

#### ***Propriété des substances minérales en droit québécois***

Voir document ci-joint